

Certifications : valorisez vos compétences et/ou découvrez de nouvelles pratiques


Du 30 septembre 2022 au 30 novembre 2022



Pour valoriser vos compétences et/ou découvrir de nouvelles pratiques

L'université propose pour l'année universitaire 2022/2023 les certifications suivantes :

- * Certification responsabilités associatives
- * Certification accompagnement éducatif
- * Certification Communication sonore et radiophonique
- * Sensibilisation à l'Entrepreneuriat
- * Certification préparation et organisation d'évènements
- * Certification l'engagement étudiant au service du patrimoine
- * Certification Accompagnement des étudiants en exil
- * Certification Actions solidaires dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Les dossiers d'inscription sont téléchargeables [ici pour chaque certification](#). Envoi  par [mail](#) ou dépôt à l'accueil général (bât.Accueil).

INSCRIPTION JUSQU'AU 1^{er} DÉCEMBRE 2022

Chaque étudiant peut choisir de valoriser les **compétences acquises par son investissement dans des activités de formation universitaire** (action à caractère associatif, disciplinaire ou sportif) en **complément des unités d'enseignements** obligatoires qui composent un diplôme.

En suivant une formation optionnelle d'un volume horaire compris entre 20 et 30h, **l'étudiant peut obtenir 0,4 points maximum qui s'ajoutent à la moyenne générale du second semestre.**

Les critères de notation sont basés sur le niveau de compétence acquis, l'assiduité, la participation. Chaque étudiant peut ainsi valoriser son niveau de compétence dans l'activité choisie ou découvrir de nouvelles pratiques.